



FUMEL

VALLÉE DU LOT

DECISION :

Affaire suivie par : Magali BIRAT

CULTURE PATRIMOINE

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

N°D25DTCP190

OBJET : EAC CONCERT ET RENCONTRE AVEC LE PLATEAU CHICAGO BLUES FESTIVAL POUR 4 CLASSES DU LYCÉE MARGUERITE FILHOL, FUMEL – CTÉAC 2025-2026

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le programme des spectacles et des actions d'éducation artistique et culturelle pour l'année 2025-2026 proposé dans le cadre du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle ;

Considérant l'offre de prestation de l'association Aventure Blues Complice, dont le siège est situé Mairie de Tournon - 47370 Tournon d'Agenais, avec l'intervention du plateau Chicago Blues Festival autour d'une rencontre avec les artistes suivie d'un concert, qui se déroulera le lundi 24 novembre 2025 au Lycée Marguerite Filhol à Fumel ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,

1°) – D'approuver l'offre de prestation de l'association Aventure Blues Complice, avec l'intervention du plateau Chicago Blues Festival, en référence pour un montant global de 1 600,00 € TTC ;

2°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget 2025 ;

3°) – De signer ou d'autoriser Madame la Vice-présidente en charge de la Culture à signer tout document se rapportant à ce dossier.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, 20 octobre 2025



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 28 octobre 2025
Reçu en Sous-Préfecture le : 28 octobre 2025
Publié ou Notifié le : 28 octobre 2025